

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LA CHARENTE**

Maison de la Chasse et de la Nature

Rue des Chasseurs

16400 PUYMOYEN

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE DU 1^{er} JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA CHARENTE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 30 juin 2022)**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 21 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fédération, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application, notamment en ce qui concerne le suivi des projets associatifs et l'appréciation des litiges en cours.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de

comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 28 novembre 2022.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angoulême, le 12 décembre 2022



Didier RAMMELAERE

BILAN ACTIF

082 0306

ACTIF		01/07/2021 au 30/06/2022		Durée : 12 Mois	Ex.2021-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	Frais d'établissement				
	Autres (1)	134 830,27	130 527,32	4 302,95	18 650,95
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	331 095,83	268 315,03	62 780,80	69 614,76
	Constructions	1 183 058,34	955 189,62	227 868,72	231 697,47
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	288 398,02	248 127,52	40 270,50	47 586,88
	Autres	489 821,63	422 434,50	67 387,13	99 847,11
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :					
Participations	5 303,28		5 303,28	241,68	
Créances rattachées à des participat.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	1 700,00		1 700,00	1 700,00	
TOTAL I	2 434 207,37	2 024 593,99	409 613,38	469 338,85	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS :				
	Matières premières et autres approv.				
	En-cours de production:biens et serv.				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 727,37		1 727,37	
	AVANCES & ACPTES VERSES SUR COMMANDES				
	CREANCES (3) :				
Créances usagers et cptes rattachés	713 268,92		713 268,92	558 283,74	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	62 924,12		62 924,12	103 451,28	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
INSTRUMENTS DE TRESORERIE	1 730 123,44		1 730 123,44	2 217 362,64	
DISPONIBILITES					
COMPTES REGUL	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	127 869,32		127 869,32	107 069,01
	TOTAL II	2 635 913,17		2 635 913,17	2 986 166,67
	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS.EXERC. (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)		5 070 120,54	2 024 593,99	3 045 526,55	3 455 505,52
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(4) Dont à plus d'un an				

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

082 0306

PASSIF		01/07/2021 au 30/06/2022	01/07/2020 au 30/06/2021
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES :		
	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	ECART DE REEVALUATION (sur biens sans droit de reprise)		
	RESERVES :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 187 063,84	1 603 871,36
	Réserves réglementées	438 787,75	398 082,96
	Autres		-86 861,72
	REPORT A NOUVEAU		-289 241,01
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-452 544,82	
	AUTRES FONDS PROPRES :		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE			
ECART DE REEVALUATION (sur biens avec droit de reprise)			
DROITS DES PROPRIETAIRES (Commodat)			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
TOTAL I	1 173 306,77	1 625 851,59	
FONDS DEDIES	FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		23 356,43
	FONDS DEDIES SUR AUTRES RESSOURCES		
TOTAL II		23 356,43	
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES	199 164,00	224 004,00
	PROVISIONS POUR CHARGES	156 541,73	139 338,07
	TOTAL III	355 705,73	363 342,07
DETTES (1)	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)	172 761,58	224 886,67
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	153 719,75	96 035,67
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		
	DETTES DES LEGS OU DONATIONS	232 677,39	210 270,22
	DETTES FISCALES ET SOCIALES		
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	146 730,46	262 764,97
AUTRES DETTES			
REGUL	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	810 624,87	648 997,90
	TOTAL IV	1 516 514,05	1 442 955,43
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		3 045 526,55	3 455 505,52
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques			
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes



COMpte DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

082 0306

RUBRIQUES	01/07/2021 au 30/06/2022	01/07/2020 au 30/06/2021
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Cotisations	1 045 979,36	1 040 344,75
Ventes de marchandises	57 690,15	60 486,51
Production vendue (biens et services)	528 182,11	585 192,90
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	585 872,26	645 679,41
Dont à l'exportation :		
Production stockée		
Production immobilisée	266 763,81	308 711,44
Subventions d'exploitation		
Produits de tiers financeurs		
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	164 178,07	126 880,07
REPORT RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (X)	23 356,43	5 995,19
Autres produits	9 983,07	
TOTAL I	2 096 133,00	2 127 610,86
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achats de marchandises (a)	29 277,59	42 746,02
Variation de stock		
Achats de matières premières & autres approvisionnements (a)	424 653,17	319 177,60
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	605 384,26	535 694,41
Impôts, taxes et versements assimilés	73 132,15	68 697,01
Salaires et traitements	654 022,60	634 943,35
Charges sociales	342 562,52	324 544,24
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (b)	98 355,81	96 693,18
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	156 541,73	158 549,97
Subventions accordées par l'association	156 761,55	102 615,88
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XI)		23 356,43
Autres charges	855,65	1 251,72
TOTAL II	2 541 547,03	2 308 269,81
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-445 414,03	-180 658,95
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

(a) Y compris droits de douane

(b) Y compris dotations aux amortissements des charges à répartir

DESIGNATION : FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE

ACTIVITE : FEDERATION DES CHASSEURS

ADRESSE : Rue des Chasseurs Zone d'Emploi 16400 PUYMOYEN

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022

dont le total est de 3 045 526.55 Euros

et au compte de résultat de l'exercice,

et dégagant une perte de -452 544.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/11/2022.

Créée en 1959, la Fédération des Chasseurs de la Charente a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitants.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association applique le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privée à but non lucratif.



METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Cependant, par mesure de simplification, l'entreprise a opté pour l'amortissement des immobilisations non décomposables selon les durées d'usage habituellement pratiquées.

- frais d'établissement	L	
	D	
- frais de recherche	L	
	D	
- logiciels	L	1 à 4 ans
	D	
- constructions	L	8 à 26 ans
	D	
- agencements et aménagements des constructions	L	8 à 20 ans
	D	
- matériel et outillage industriels	L	3 à 20 ans
	D	
- installations diverses	L	
	D	
- matériel de transport	L	3 à 25 ans
	D	
- matériel de bureau	L	2 à 8 ans
	D	
- mobilier de bureau	L	8 à 10 ans
	D	

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

Provision des dossiers d'indemnisation des dégâts :

Les dossiers d'indemnisation des dégâts ouverts avant le 30 Juin 2022 mais non encore réglés à cette date font l'objet d'une charge à payer pour les dettes certaines, soit 17 758,32 € au 30/06/2022.

Concernant les autres dossiers en instance de paiement, la provision pour indemnisation s'élève à 156 541,73 € à la date de clôture de l'exercice.

Litige en cours :

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Monsieur JOUBERT-RIPPE a ouvert à l'encontre de la fédération, 2 procédures judiciaires :

- La première est actuellement devant la Cour d'Appel de Bordeaux (appel interjeté le 5 mai 2021 par la Fédération des Chasseurs, après avoir perdu en première instance le 13 avril 2021, et versé la somme de 161 243,10 Euros).

- La deuxième est actuellement devant la Cour d'Appel de Bordeaux (appel interjeté le 31 mai 2021 par le plaignant du jugement rendu le 13 avril 2021 par le Tribunal Judiciaire d'Angoulême pour laquelle il réclame la somme de 641 523 Euros).

Aucune provision n'a été constatée à ce jour pour la deuxième procédure en cours.

Opérations et engagements envers les dirigeants :

Aucune avance, aucun crédit, ni aucun engagement n'a été consenti aux organes d'administration ou de direction.

Rémunération des membres des organes d'administration ou de bureau :

Aucune rémunération n'a été versée aux membres des organes d'administration ou de bureau.

PROJETS ASSOCIATIFS

L'assemblée générale du 29 avril 2022 a voté :

La poursuite du projet associatif « Petit Gibier n°3 », pour un montant de 57 051 €, utilisable à partir du 1er juillet 2019, et l'attribution d'une nouvelle subvention pour un montant de 65 000 Euros, utilisable à partir du 1er juillet 2022.

Utilisé en 2021/2022 :

Subvention PAPG : 15 270 euros

RESTE : 106 781 euros

La poursuite du projet associatif « Permis à 0 € » pour un montant de 2 863,24 €, utilisable à partir du 1er juillet 2018, et l'attribution d'une nouvelle subvention pour un montant de 25 000 Euros.

Utilisé en 2021/2022 :

Subvention permis à 0 : 34 530 euros

RESTE : 0 euros

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes



ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	134 830			
CORPO R ELLES	Terrains		331 096			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	868 872		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composant	288 202	27 779	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	287 050	8 681	
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers				
		Matériel de transport		182 199		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		307 623		
		Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL III			2 265 042	36 460		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IV					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			2 399 872	36 460		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence			
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		134 830		
CORPO R ELLES	Terrains			331 096		
	Constructions	Sur sol propre		868 872		
		Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		1 795	314 186		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 333	288 398		
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers			182 199	
		Matériel de transport			307 623	
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL III			9 128	2 292 374		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IV					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			9 128	2 427 204		

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes



ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		116 179	14 348		130 527		
Terrains		261 481	6 834		268 315		
Constructions	Sur sol propre	810 490	17 699		828 189		
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	114 887	13 909	1 795	127 001		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		239 463	13 106	4 441	248 128		
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers						
	Matériel de transport	120 939	24 641		145 580		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	269 036	7 819		276 855		
Emballages récupérables et divers							
TOTAL III		1 816 296	84 008	6 236	1 894 068		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		1 932 475	98 356	6 236	2 024 595		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I							
Autres immob. incorporelles TOTAL II							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Inst. gales, agenc et am. des const.						
Inst. techniques mat. et outillage							
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers						
	Matériel de transport						
	Mat. bureau et inform. mobilier						
Emballages récup. et divers							
TOTAL III							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes



ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
	Provisions pour frais d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Provisions pour garanties données aux clients				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	224 004		24 840	199 164
	Provisions pour impôts				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	139 338	156 542	139 338	156 542	
TOTAL II	363 342	156 542	164 178	355 706	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)		363 342	156 542	164 178	355 706
Dont dotations et reprises {			156 542	164 178	

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'art. 39-1-5 du CGI



ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILIE	Créances rattachées à des participations					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières		1 700	1 700		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					
	Autres créances clients		713 269	713 269		
	Créance représentative de titres prêts					
	Provision pour dépréciation antérieurement constituée					
	Personnel et comptes rattachés		1 380	1 380		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 201	1 201		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
		Taxe sur la valeur ajoutée				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				
		Divers				
	Groupe associés					
Débiteurs divers		62 070	62 070			
Charges constatées d'avance		127 869	127 869			
TOTAUX		907 489	907 489			
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles						
Autres emprunts obligatoires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine					
	à plus d'1 an à l'origine		172 762	52 507	120 255	
Emprunts et dettes financières divers						
Fournisseurs et comptes rattachés		153 720	153 720			
Personnel et comptes rattachés		98 014	98 014			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		107 119	107 119			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		10 834	10 834		
	Taxe sur la valeur ajoutée					
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts, taxes et assimilés		16 710	16 710		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupe et associés						
Autres dettes		146 730	146 730			
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance		810 625	810 625			
TOTAUX		1 516 514	1 396 259	120 255		
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contactés auprès des associés personnes physiques	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	52 125			

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
Charges / Produits d'exploitation	127 869,32	810 624,87
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	127 869,32	810 624,87

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

RUBRIQUES	MONTANT	TAUX D'AMORTISSEMENT %
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		



PRODUITS A RECEVOIR

RUBRIQUES	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 008,40
Intérêts à recevoir s/VMP et établissements financiers	3 053,79
TOTAL	6 062,19

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

CHARGES A PAYER

RUBRIQUES	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 715,00
Dettes fiscales et sociales	149 149,42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	17 758,32
TOTAL	187 622,74



ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Lors de leur départ en retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.
La dette actuarielle au 30/06/2022 des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 199 164 Euros.
Cette dette fait l'objet d'une provision inscrite au bilan de l'exercice.

L'engagement est calculé en tenant compte des paramètres suivants :

Taux d'actualisation : 2,99%
Taux moyen d'évolution des rémunérations : 2%
Taux de rotation du personnel : 2%
Taux de charges sociales et fiscales : 61% pour l'ensemble du personnel
La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes



SUIVI DES FONDS DEDIES

SOLDE DU COMPTE 19 "FONDS DEDIES"							
VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	MONTANT INITIAL	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE (reprise en 789)	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLE AFFECTATION (dotations en 689)		Transfert	SOLDE DES DEPENSES NON ENGAGEES EN FIN D'EXERCICE
				Montant global	Dont remboursement		
SUBVENTION NOUVELLE AQUITAINE ICENA	111 405	A 23 356	B 23 356	C			D=A-B+C
TOTAL	111 405	23 356	23 356				

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes

Tableau des variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	2 001 955	-376 103			1 625 852
Report à nouveau	-86 862	86 862			
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	1 915 093	-289 241			1 625 852
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 915 093	-289 241			1 625 852

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes



**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA CHARENTE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
(Exercice clos le 30 juin 2022)

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découverte à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Angoulême, le 12 décembre 2022



Didier RAMMELAERE
